

## Données du Cadre de résultats pour République du Togo

Le tableau ci-dessous contient les dernières données disponibles au niveau des pays (jusqu'en 2018) tirées du cadre de résultats du GPE. Le tableau fournit des données sur tous les indicateurs nationaux du cadre de résultats qui ont été produits ou compilés par le secrétariat du GPE et ne sont pas disponibles auprès d'autres sources telles que l'Institut de statistique de l'UNESCO. Ces données sont partagées à la suite d'une procédure de partage de données mise au point et approuvée par les PDP du GPE dans le cadre d'un processus de consultation sur le partage de données. Les détails de la procédure et du processus de consultation sont disponibles ici (<https://www.globalpartnership.org/content/gpe-results-framework-country-level-data-disclosure>).

Comment lire la tableau de données :

Colonne 1 : Brève définition et interprétation pour chaque indicateur.

Colonne 2 : Valeur de l'indicateur obtenu.

Colonne 3 : Moyenne des Pays en Développement Partenaires (PDP) fragiles et affectés par un conflit (PFC).

Colonne 4 : Moyenne de tous les PDP.

Colonne 5 : Seuil suggéré par le Secrétariat pour certains indicateurs.

Résumé des résultats (tirés du Cadre de résultats)				
Colonne 1 Résumé des résultats (tirés du Cadre de résultats)	Colonne 2 Réalisé (année)	Colonne 3 Moyenne PFC	Colonne 4 Moyenne GPE	Colonne 5 Seuil suggéré
<p><b>9. Indice d'équité :</b> indice composite constitué de trois indices pondérés de façon égale mesurant la parité du point de vue du taux d'achèvement du premier cycle secondaire : 1) indice de parité entre les sexes, 2) indice de parité entre milieu rural et milieu urbain, 3) indice de parité entre riches et pauvres (rapport entre la valeur correspondant au quintile le plus pauvre et celle correspondant au quintile le plus riche).</p> <p><i>Interprétation :</i> l'indice d'équité est compris entre 0 et 1 — 0 reflétant les disparités les plus importantes et 1 l'égalité parfaite pour tous les groupes.</p> <p><i>Source :</i> Institut de statistique de l'UNESCO/enquêtes auprès des ménages (Base de données mondiale sur les inégalités dans l'éducation, WIDE)</p>	<p>2010 : 0.28</p> <p>2016 : 0.37</p>	<p>2010 : 0.41</p> <p>2016 : 0.44</p> <p>41% d'amélioration (N= 27, 2010-2016)</p>	<p>2010 : 0.49</p> <p>2016 : 0.52</p> <p>42% d'amélioration (N= 59, 2010-2016)</p>	<p>S.O.</p>
<p><b>10. Dépenses publiques consacrées à l'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales :</b> i) augmentation des dépenses publiques consacrées à l'éducation par rapport à une année de référence, ou ii) maintien des dépenses publiques consacrées à l'éducation à 20 % au moins du total des dépenses publiques.</p> <p>Au niveau national, les dépenses publiques consacrées à l'éducation représentent la somme i) des dépenses d'éducation de tous les ministères, ii) des dépenses d'éducation des administrations locales, iii) de la contribution des employeurs aux prestations sociales non salariales (si elles ne sont pas directement inscrites au budget du ministère de l'Éducation). La part des dépenses d'éducation dans les dépenses publiques totales est ensuite calculée en divisant les dépenses publiques totales consacrées à l'éducation par les dépenses publiques totales (déduction faite du service de la dette) et en multipliant par 100.</p> <p><i>Interprétation :</i> cet indicateur reflète l'engagement financier d'un pays en faveur de l'éducation. Plus le pourcentage est élevé, plus les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de financement intérieur sont importants.</p> <p><i>Source :</i> ministères des Finances, ministères du Budget ou Trésoreries nationales.</p>	<p>22.00%</p> <p>(2016)</p>	<p>17.70%</p> <p>Plus ou égal de 20 % des dépenses publiques: 42 %</p> <p>Amélioration de 21%</p> <p>(N= 19, 2016)</p>	<p>19.60%</p> <p>Plus ou égal de 20 % des dépenses publiques: 50 %</p> <p>Amélioration de 29 %</p> <p>(N= 42, 2016)</p>	<p>Consacrer au moins 20 % des dépenses publiques à l'éducation</p>
<p><b>11. Répartition équitable des enseignants, mesurée par la relation (R2) entre le nombre d'enseignants et le nombre d'élèves par école :</b> R2 est la relation statistique entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants par école primaire.</p> <p><i>Interprétation :</i> plus la valeur du R2 (comprise entre 0 et 1) est proche de 1, plus la relation entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants à l'échelle de l'établissement est importante. Cela laisse supposer que la répartition des enseignants dans les écoles primaires publiques est généralement plus équitable comparativement au nombre d'élèves par établissement.</p> <p><i>Source :</i> base de données du Pôle de Dakar, rapports d'analyse sectorielle de l'éducation.</p>	<p>0.64</p> <p>(2010-2014)</p>	<p>0.67</p> <p>R2 plus ou égal de 0,8 pour 18 %</p> <p>(N= 12, 2010-2014)</p>	<p>0.68</p> <p>R2 plus ou égal de 0,8 pour 29 %</p> <p>(N= 21, 2010-2014)</p>	<p>R2 (nb d'enseignants/ nb d'élèves) plus ou égal 0,8</p>

<p><b>13. Répercussions des redoublements et des abandons scolaires sur l'efficacité, mesurées par le coefficient d'efficacité interne (CEI) au niveau du primaire :</b> ratio entre le nombre théorique d'années/élève nécessaire pour obtenir un nombre de diplômés d'une cohorte scolaire donnée pour le primaire (en l'absence de redoublement ou d'abandon) et le nombre réel d'années/élève nécessaire pour obtenir ce nombre de diplômés, où une année/élève est définie comme une année passée par un élève dans une classe (que l'élève ait redoublé ou abandonne l'école par la suite ou non).</p> <p><i>Interprétation :</i> le CEI est compris entre 0 (aucun élève ne termine un cycle complet au niveau concerné) et 1 (tous les élèves admis obtiennent un diplôme sans redoublement ou abandon scolaire : système parfaitement efficace). Ainsi, un CEI supérieur à 0,7 reflète un haut niveau global d'efficacité interne du système d'enseignement primaire en ce qui concerne la production de diplômés.</p> <p><i>Source :</i> Institut de statistique de l'UNESCO, rapports d'analyse sectorielle de l'éducation.</p>	0.57  (2011)	0.56  (N= 12, 2010-2014)	0.61  (N= 19, 2010-2014)	0.7
<p><b>14. Nombre d'indicateurs clés de l'éducation communiqués à l'ISU (sur 12 indicateurs clés) :</b> nombre d'indicateurs clés transmis à l'ISU pendant au moins l'une des deux années les plus récentes pour lesquelles des données sont disponibles.</p> <p><i>Interprétation :</i> un nombre plus élevé d'indicateurs clés de l'éducation communiqués à l'ISU reflète l'engagement du PDP à améliorer la disponibilité et la qualité de données à jour. La disponibilité des données dans la base de données de l'ISU sert de référence pour évaluer la couverture thématique et la qualité des données recueillies au niveau du pays.</p> <p><i>Source :</i> Institut de statistique de l'UNESCO.</p>	10 indicateurs clés sur 12 transmis à l'ISU  (2014/15)	7 indicateurs clés sur 12 transmis à l'ISU  21 % ont transmis au moins 10 indicateurs clés  (N= 28, 2014/15)	7 indicateurs clés sur 12 transmis à l'ISU  30 % ont transmis au moins 10 indicateurs clés  (N= 61, 2014/15)	Au moins 10 indicateurs clés transmis à l'ISU
<p><b>15. État du système d'évaluation des acquis scolaires (SEA) :</b> pour être conforme aux normes de qualité, le SEA doit inclure un examen national et un système d'évaluation à grande échelle considéré comme « établi » selon les normes du GPE.</p> <p><i>Interprétation :</i> le statut « établi » suggère que le PDP a mis en place des systèmes robustes d'évaluation des acquis pour mesurer les progrès réalisés en matière d'amélioration des acquis scolaires et promouvoir une élaboration des politiques fondée sur des données probantes. Par ailleurs, les informations concernant les PDP dépourvus de systèmes établis d'évaluation des acquis servent à identifier les domaines dans lesquels un changement systémique est essentiel pour permettre au GPE d'accroître son appui aux pays en vue de renforcer ces systèmes.</p> <p><i>Source :</i> catalogue de l'ISU sur les mesures des acquis de l'apprentissage, catalogue de données central de l'ISU, UNESCO, Banque mondiale, ministères de l'Éducation.</p>	SEA embryonnaire  (2011-2015)	21 % ont un SEA établi  (N= 28, 2011-2015)	32 % ont un SEA établi  (N= 60, 2011-2015)	Établi
<p><b>16a. Qualité du plan sectoriel de l'éducation :</b> nombre de normes de qualité auxquelles répond le plan sectoriel de l'éducation (PSE) ou le plan de transition de l'éducation (PTE).</p> <p><i>Interprétation :</i> un nombre élevé suggère que le PDP a conçu des plans sectoriels de l'éducation de qualité, fondés sur des données probantes, qui offrent des stratégies pertinentes et crédibles pour améliorer l'accès et l'apprentissage.</p> <p><i>Source :</i> PSE/PTE évalués à l'aide des normes de qualité développées par l'Institut International de Planification de l'Éducation de l'UNESCO et le GPE.</p>	S.O.  (2016/17)	6 normes de qualité sur 7 satisfaites pour 21 PSEs  20 PSE sur 21 répondaient à au moins 5 normes de qualité  (2016/17)	5 normes de qualité sur 5 satisfaites pour 2 PTEs / 6 normes de qualité sur 7 satisfaites pour 21 PSEs  22 PSE/PTE sur 23 répondent à au minimum des normes de qualité  (2016/17)	Au moins 5 normes de qualité satisfaites sur 7 (PSE)  Au moins 3 normes de qualité satisfaites sur 5 (PTE)
<p><b>16b. Qualité de la stratégie d'enseignement et d'apprentissage du plan sectoriel de l'éducation :</b> nombre de normes de qualité auxquelles répond la stratégie d'enseignement et d'apprentissage d'un PSE/PTE.</p> <p><i>Interprétation :</i> un nombre élevé suggère que le PDP a développé des stratégies de qualité visant à améliorer l'enseignement et l'apprentissage. Lorsqu'elles répondent aux normes de qualité, ces stratégies ont davantage de chances d'être mises en œuvre efficacement et de transformer le secteur de l'éducation.</p> <p><i>Source :</i> PSE/PTE évalués à l'aide des normes de qualité développées par l'Institut International de Planification de l'Éducation de l'UNESCO et le GPE.</p>	S.O.  (2016/17)	4 normes de qualité sur 5 satisfaites (PSE)  15 PSE sur 21 répondaient à au moins 4 normes de qualité  (2016/17)	5 normes de qualité sur 5 satisfaites pour 2 PTEs / 4 normes de qualité sur 5 satisfaites pour 21 PSEs  17 PSE/PTE sur 23 répondaient à au moins 4 normes de qualité  (2016/17)	Au moins 4 normes de qualité satisfaites sur 5 (PSE/PTE)

<p><b>16c. Qualité de la stratégie de prise en compte des groupes marginalisés inscrite dans le plan sectoriel de l'éducation :</b> nombre de normes de qualité auxquelles répond la stratégie de prise en compte des groupes marginalisés d'un PSE/PTE</p> <p><i>Interprétation :</i> un nombre élevé suggère que le PDP a développé des stratégies de qualité visant à améliorer l'équité. Lorsqu'elles répondent aux normes de qualité, ces stratégies ont davantage de chances d'être mises en œuvre efficacement et de transformer le secteur de l'éducation.</p> <p><i>Source :</i> PSE/PTE évalués à l'aide des normes de qualité développées par l'Institut International de Planification de l'Éducation de l'UNESCO et le GPE.</p>	<p>S.O.</p> <p>(2016/17)</p>	<p>5 normes de qualité sur 5 satisfaites (PSE)</p> <p>19 PSE sur 21 répondaient à au moins 4 normes de qualité</p> <p>(2016/17)</p>	<p>4 normes de qualité sur 5 satisfaites pour 2 PTEs / 5 normes de qualité sur 5 satisfaites pour 21 PSEs</p> <p>20 PSE/PTE sur 23 répondaient à au moins 4 normes de qualité</p> <p>(2016/17)</p>	<p>Au moins 4 normes de qualité satisfaites sur 5 (PSE/PTE)</p>
<p><b>16d. Qualité de la stratégie d'amélioration de l'efficacité inscrite dans le plan sectoriel de l'éducation :</b> nombre de normes de qualité auxquelles répond une stratégie d'amélioration de l'efficacité d'un PSE/PTE</p> <p><i>Interprétation :</i> un nombre élevé suggère que le PDP a développé des stratégies de qualité visant à améliorer l'efficacité du système. Lorsqu'elles répondent aux normes de qualité, ces stratégies ont davantage de chances d'être mises en œuvre efficacement et de transformer le secteur de l'éducation.</p> <p><i>Source :</i> PSE/PTE évalués à l'aide des normes de qualité développées par l'Institut International de Planification de l'Éducation de l'UNESCO et le GPE.</p>	<p>S.O.</p> <p>(2016/17)</p>	<p>4 normes de qualité sur 5 satisfaites (PSE)</p> <p>17 PSE sur 21 répondaient à au moins 4 normes de qualité</p> <p>(2016/17)</p>	<p>5 normes de qualité sur 5 satisfaites pour 2 PTEs / 4 normes de qualité sur 5 satisfaites pour 21 PSEs</p> <p>19 PSE/PTE sur 23 répondaient à au moins 4 normes de qualité</p> <p>(2016/17)</p>	<p>Au moins 4 normes de qualité satisfaites sur 5 (PSE/PTE)</p>
<p><b>18. Nombre de normes de qualité auxquelles répond la revue sectorielle conjointe (JSR):</b> les JSR sont définies comme des évaluations périodiques conjointes des progrès mutuels accomplis en matière de mise en œuvre au moyen de mécanismes existants au niveau des pays. La qualité des JSR est évaluée par cinq normes de qualité.</p> <p><i>Interprétation :</i> un nombre élevé suggère que le PDP réalise une JSR efficace qui est à la fois participative, fondée sur des données probantes et exhaustive et qui sert d'outil de suivi et d'instrument de changement.</p> <p><i>Source :</i> évaluation documentaire de la JSR effectuée par le Secrétariat du GPE</p>	<p>0 norme de qualité satisfaites</p> <p>(2017)</p>	<p>1 norme de qualité satisfaites</p> <p>2 JSR sur 11 répondaient à au moins 3 normes de qualité</p> <p>(2017)</p>	<p>2 norme de qualité satisfaites</p> <p>6 JSR sur 19 répondaient à au moins 3 normes de qualité</p> <p>(2017)</p>	<p>Au moins 3 normes de qualité satisfaites sur 5</p>
<p><b>19. Concertation sectorielle efficace et inclusive telle qu'évaluée par la représentation a) de la société civile et b) des organisations d'enseignants au sein du groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE).</b></p> <p><i>Interprétation :</i> la représentation des organisations de la société civile (OSC) et des organisations d'enseignants indique que ces entités participent à la concertation sur les politiques et au suivi du secteur sur la base de données probantes dans les domaines de l'équité et de l'apprentissage, en se servant du levier de la responsabilité sociale pour obtenir de meilleurs résultats. Les OSC et les organisations d'enseignants sont des parties prenantes importantes du secteur de l'éducation.</p> <p><i>Source :</i> Secrétariat du GPE</p>	<p>(OSC)</p> <p>Représentées</p> <p>(organisations d'enseignants)</p> <p>Représentées</p> <p>(2017)</p>	<p>(OSC)</p> <p>90%</p> <p>(organisations d'enseignants)</p> <p>65%</p> <p>(N= 31, 2017)</p>	<p>(OSC)</p> <p>87%</p> <p>(organisations d'enseignants)</p> <p>56%</p> <p>(N= 62, 2017)</p>	<p>OSC et organisations d'enseignants représentées</p>
<p><b>20. Soutien de l'ESPIG au SIGE/SEA :</b> ESPIG en cours soutenant un système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) ou un système d'évaluation des acquis (SEA).</p> <p><i>Interprétation :</i> l'allocation d'une partie d'un financement à des composantes liées au renforcement des systèmes de gestion et de suivi des données reflète une démarche privilégiant l'augmentation de la disponibilité de données sur le secteur de l'éducation afin de suivre les résultats et les progrès réalisés — si ces systèmes ne sont pas encore en place ou financés par une autre source.</p> <p><i>Source :</i> Document du projet ESPIG</p>	<p>SIGE</p> <p>Soutien du SIGE</p> <p>SEA</p> <p>Soutien du SEA</p> <p>(2017)</p>	<p>81% des ESPIG soutiennent un SIGE</p> <p>74% des ESPIG soutiennent un SEA</p> <p>(N= 27, 2017)</p>	<p>81% des ESPIG soutiennent un SIGE</p> <p>75% des ESPIG soutiennent un SEA</p> <p>(N= 48, 2017)</p>	<p>SIGE ou SEA soutenu par l'ESPIG</p>
<p><b>21. Proportion de manuels scolaires achetés et distribués grâce à l'ESPIG par rapport au total prévu au titre de l'ESPIG :</b> proportion de manuels scolaires distribués au cours de l'exercice de référence par rapport au total de manuels qu'il était prévu de distribuer pendant cet exercice.</p> <p><i>Interprétation :</i> des résultats proches de 100 % indiquent que les résultats relatifs aux manuels scolaires correspondent aux anticipations initiales. Cela laisse à penser que les financements sont mis en œuvre conformément au plan de publication et de distribution des manuels scolaires à l'aide des fonds accordés.</p> <p><i>Source :</i> agent de financement du GPE.</p>	<p>179%</p> <p>(2017)</p>	<p>118%</p> <p>(N= 9, 2017)</p>	<p>114%</p> <p>(N= 14, 2017)</p>	<p>S.O.</p>

<p><b>22. Proportion d'enseignants ayant bénéficié d'une formation par le biais de l'ESPIG par rapport au total prévu au titre de l'ESPIG :</b> proportion d'enseignants formés au cours de l'exercice de référence par rapport au total d'enseignants qu'il était prévu de former pendant cet exercice de référence.</p> <p><i>Interprétation : des résultats proches de 100 % indiquent que les résultats liés à la formation des enseignants correspondent aux anticipations initiales. Cela laisse à penser que les financements sont mis en œuvre conformément au plan de formation des enseignants à l'aide des fonds accordés.</i></p> <p><i>Source : agent de financement du GPE</i></p>	200%	90%	98%	S.O.
<p><b>23. Proportion de salles de classe construites grâce à l'ESPIG par rapport au total prévu au titre de l'ESPIG :</b> proportion de salles de classe construites ou rénovées au cours de l'exercice de référence par rapport au total de salles qu'il était prévu de construire ou de rénover pendant cet exercice.</p> <p><i>Interprétation : des résultats proches de 100 % indiquent que les résultats liés aux salles de classe correspondent aux anticipations initiales. Cela laisse à penser que les financements sont mis en œuvre conformément au plan de construction/rénovation des salles de classe à l'aide des fonds accordés.</i></p> <p><i>Source : agent de financement du GPE</i></p>	(2017)	(N= 22, 2017)	(N= 38, 2017)	S.O.
<p><b>25. État d'avancement de l'ESPIG :</b> les ESPIG en cours sont classés comme étant en bonne voie, légèrement en retard ou en retard, en fonction de la note de mise en œuvre attribuée par les agents partenaires du GPE.</p> <p><i>Interprétation : un ESPIG en bonne voie signifie que l'ESPIG est dans une large mesure mis en œuvre de manière efficiente et dans les meilleurs délais. Un ESPIG légèrement en retard ou en retard indique qu'il est nécessaire d'accroître l'efficacité de la mise en œuvre du financement.</i></p> <p><i>Source : agent de financement du GPE et Secrétariat du GPE</i></p>	Légèrement en retard	85 % des financements sont en bonne voie ou légèrement en retard	79% des financements sont en bonne voie ou légèrement en retard	Financement en bonne voie ou légèrement en retard
<p><b>29. Alignement de l'ESPIG sur les systèmes nationaux (nombre de critères remplis sur 10) :</b> nombre de critères d'alignement, tels que définis par le GPE, remplis par un ESPIG en cours.</p> <p><i>Interprétation : un haut degré d'alignement indique que les modalités d'appui/de financement sont alignées sur les systèmes, les cadres et les procédures opérationnels du PDP.</i></p> <p><i>Source : formulaire de requête ESPIG</i></p>	5 critères d'alignement remplis	4 critères d'alignement remplis 8 ESPIG sur 34 sont alignés	5 critères d'alignement remplis 16 ESPIG sur 57 sont alignés	ESPIG alignés selon au moins 7 critères sur 10
<p><b>30. Modalité de l'ESPIG :</b> un financement autonome fait référence à un financement du GPE qui n'est pas combiné à celui d'un autre partenaire, quel qu'il soit, pour soutenir un projet commun. Le cofinancement de projets fait référence à un financement provenant de plusieurs partenaires à l'appui d'un projet commun. La mise en commun de fonds à l'échelon sectoriel fait référence à un éventail de modalités de financement ou de crédit assorties de divers instruments et mécanismes pour soutenir la mise en œuvre d'un plan sectoriel national de l'éducation endossé.</p> <p><i>Interprétation : une harmonisation des financements (cofinancement ou mise en commun de fonds à l'échelle sectorielle) est habituellement recommandée pour créer un espace propice à la concertation et à la coordination entre les partenaires de financement. Toutefois, les modalités de financement varient également en fonction des besoins différents des pays, ainsi que des capacités et des mécanismes opérationnels de l'entité chargée de superviser ou de gérer le financement.</i></p> <p><i>Source : formulaire de requête ESPIG</i></p>	(cofinancé) Non	(cofinancé) 21%	(cofinancé) 25%	ESPIG avec mise en commun de fonds (projet cofinancé ou mécanisme de mise en commun de fonds dans le secteur)
(financé par des fonds mis en commun à l'échelon sectoriel) Non	(financé par des fonds mis en commun à l'échelon sectoriel) 9%	(financé par des fonds mis en commun à l'échelon sectoriel) 12%		
(autonome) Oui	(autonome) 70%	(autonome) 63%		

**Remarques :**

(i) Des notes méthodologiques (notamment une description des sources de données) pour tous les indicateurs sont disponibles ici:

<https://www.globalpartnership.org/content/results-framework-indicators-methodological-briefs>

(ii) Indicateur 16 (16a-16d) - Les valeurs moyennes de PFC indiquent la moyenne des PSE ou des PTE selon la modalité du pays.

(iii) S.O. : sans objet